



UMOA-Titres
Bâtir un Marché Intégré des Titres Publics



TERMES ET CONDITIONS

**EMISSION D'OBLIGATIONS ASSIMILABLES DU
TRÉSOR**

DU 24 MARS 2020

ETAT DE GUINÉE-BISSAU

TERMES ET CONDITIONS

OBLIGATIONS ASSIMILABLES DU TRÉSOR DE GUINÉE-BISSAU

Dénomination de l'émission	GW0000000269-OAT-JANVIER-2023 GW0000000277-OAT-JANVIER-2025	
Nature des titres	Obligations Assimilables du Trésor de maturité initiale 3 ans et 5 ans	
But de l'émission	La présente émission d'Obligations Assimilables du Trésor dans tous les pays membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) vise à mobiliser l'épargne des personnes physiques et morales en vue d'assurer la couverture des besoins de financement du budget de l'Etat de Guinée-Bissau.	
Emetteur	Etat de Guinée-Bissau à travers le Trésor public, sous la responsabilité du Ministère de l'Economie et des Finances.	
Forme des titres	Les titres sont dématérialisés et tenus en compte courant dans les livres du Dépositaire Central du Marché des Titres Publics par adjudications qu'est la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).	
Procédure d'émission	Adjudication ouverte	
Montant mis en adjudication	10 000 millions de FCFA	
Valeur nominale unitaire	10 000 F CFA	10 000 F CFA
Maturité	3 ans	5 ans
Echéance	30/01/2023	30/01/2025
Taux d'intérêt	6,25%	6,50%
Taux Coupon Couru	A la prochaine date de paiement de coupon le 30 janvier 2021, tous les souscripteurs recevront un coupon plein quel que soit le moment d'acquisition des titres. Sur cette base, les souscripteurs à cette deuxième tranche auront à verser en plus du prix (pied de coupon couru), un taux de coupon couru de 0,939208% qui leur permet d'avoir droit à un coupon entier le 30 janvier 2021.	A la prochaine date de paiement de coupon le 30 janvier 2021, tous les souscripteurs recevront un coupon plein quel que soit le moment d'acquisition des titres. Sur cette base, les souscripteurs à cette deuxième tranche auront à verser en plus du prix (pied de coupon couru), un taux de coupon couru de 0,976776% qui leur permet d'avoir droit à un coupon entier le 30 janvier 2021.
Taux/Prix	Les soumissions sont faites à prix multiples.	Les soumissions sont faites à prix multiples.
Remboursement du capital	Le remboursement du capital interviendra le premier jour ouvré suivant la date d'échéance	Le remboursement du capital interviendra le premier jour ouvré suivant la date d'échéance
Paiement des intérêts	Le paiement des intérêts se fera annuellement sur la base du taux	Le paiement des intérêts se fera annuellement sur la base du taux

TERMES ET CONDITIONS

OBLIGATIONS ASSIMILABLES DU TRÉSOR DE GUINÉE-BISSAU

	d'intérêt fixé et ce, dès la fin de la première année.	d'intérêt fixé et ce, dès la fin de la première année.
Organisation matérielle	L'Agence UMOA-Titres assure l'organisation matérielle de l'émission, en coordination avec la BCEAO.	
Sûreté des remboursements	Les Obligations Assimilables du Trésor sont émis par le Trésor Public de Guinée-Bissau et bénéficient de la garantie souveraine de l'Etat.	
Dépôt des soumissions	Les soumissions se font de manière dématérialisée via l'application SAGETIL - UMOA le mardi 24 mars 2020 à partir de 9 heures 00 minutes, TU.	
Date et heure limite de dépôt des offres	Le mardi 24 mars 2020 à 10 heures 30 minutes, TU.	
Date de dépouillement des offres	Le mardi 24 mars 2020	
Date de valeur des titres	Le mercredi 25 mars 2020	
Modalités de souscription des titres	L'accès au marché primaire est réservé aux intermédiaires agréés qui disposent de comptes auprès de la BCEAO que sont : - les établissements de crédit ; - les organismes financiers régionaux ; - les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) ; - les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT). Les autres investisseurs peuvent soumissionner au travers de ces intermédiaires agréés. Le montant par souscription ne peut dépasser 60% du montant mis en adjudication.	
Assimilations ultérieures	Au cas où l'Émetteur émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs et à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.	
Refinancement aux guichets de la BCEAO	Les Obligations Assimilables du Trésor sont admissibles au refinancement de la Banque Centrale dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire et sont négociables sur le marché secondaire conformément au règlement N°06/2013/CM/UEMOA du 23 juin 2013.	
Fiscalité des titres	Les revenus perçus sur Obligations Assimilables du Trésor sont exonérés d'impôts pour les investisseurs résidant en Guinée-Bissau. Les non-résidents sont soumis à la fiscalité applicable sur le territoire du pays de résidence.	

TERMES ET CONDITIONS

OBLIGATIONS ASSIMILABLES DU TRÉSOR DE GUINÉE-BISSAU

Rachat ou échange de titres

L'Etat émetteur s'autorise pendant toute la durée de vie des titres à procéder à leur échange ou rachat sur le marché.

Tableaux d'amortissement indicatifs des (en FCFA)

OAT 5 ans Intérêts 6,50%

Echéances	Encours en début de période	Intérêts	Amortissement	Annuités	Encours en fin de période
30/01/2021	10 000	650	0	650	10 000
30/01/2022	10 000	650	0	650	10 000
30/01/2023	10 000	650	0	650	10 000
30/01/2024	10 000	650	0	650	10 000
30/01/2025	10 000	650	10 000	10 650	0
Total		3 250	10 000	13 250	

OAT 3 ans Intérêts 6,25%

Echéances	Encours en début de période	Intérêts	Amortissement	Annuités	Encours en fin de période
30/01/2021	10 000	625	0	625	10 000
30/01/2022	10 000	625	0	625	10 000
30/01/2023	10 000	625	10 000	10 625	0
Total		1 875	10 000	11 875	

ADRESSE DES DIRECTIONS NATIONALES DE LA BCEAO ET DE L'AGENCE UMOA-TITRE

BENIN

COTONOU
Avenue Jean-Paul II
B.P. 325 RP
Téléphone : (229) 31-24 66 – 31 37 82
Télex : 5211 BCEAO COTONOU
Téléfax : (229) 31 24 65

BURKINA

OUAGADOUGOU
Avenue Gamal Abdel Nasser
B.P 356
Téléphone : (226) 25306015 / (226) 25490500
Télex : BCEAO 5205 BF
Téléfax : (226) 25 31 01 22

COTE D'IVOIRE

ABIDJAN
Angle Boulevard Botreau-Roussel et Avenue
Delafosse
BP 1769 ABIDJAN 01
Téléphone : (225) 20 20 84 00 ; 20 20 85 00
Télex : BC ABJ CI 23474. 23761. 22601
Téléfax : (225) 20 22 28 52 & 20 22 00 40

MALI

BAMAKO
Boulevard du 22 octobre 1946
B.P. 206
Téléphone : (223) 222 2541 et 222 54 06
Télex : BCEAO 2574 MJ
Téléfax : (223) 222 47 86

NIGER

NIAMEY
Rue de l'Uranium
B.P. 487
Téléphone : (227) 72 33 30 / 40
Télex : BCEAO 5218 NI
Téléfax : (227) 73 47 43

SENEGAL

DAKAR
Boulevard du Général de Gaulle x
Angle Triangle Sud
B.P. 3159
Téléphone : (221) 889 45 45 ; 823 53 84
Télex : 21839 BCEAO SG
Téléfax : (221) 823 57 57

TOGO

LOME
Rue Abdoulaye FADIGA
BP 120
Téléphone : (228) 221 53 84
Télex : 5216 BCEAO TO
Téléfax : (228) 221 76 02

GUINEE BISSAU

BISSAU
Avenue Amilcar CABRAL
B.P. 38
Téléphone : (245) 21 55 48 – 21 41 73
Télex : 289 BCGB1
Téléfax : (245) 20 13 05 / 20 13 21

AGENCE UMOA-TITRES

Adresse : Avenue Abdoulaye FADIGA
BP : 4709 RP Dakar -Sénégal
FAX : (221) 33 839 45 57
Tél. : (221) 33 839 10 10

E-mail : adjudications@umoa titres.org